

INTERVENTION

VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

VIEUX-MELCHIOR MAGALIE

La gestion quantitative de la ressource en eau - SAGE Drôme

Parmi les activités économiques de la vallée de la Drôme, deux sont fortement dépendantes de la rivière : l'agriculture et le tourisme;

Deux modèles d'agriculture coexistent, en plaine, les grandes productions d'oléagineux avec près de 3 000 ha irrigués et en zone de montagne, l'agriculture sèche et l'élevage en lien avec un tourisme diffus et familial orienté vers les activités de nature.

La rivière Drôme dans son ensemble, jusque dans les années 90, a été fortement sollicitée, les prélèvements massifs de graviers et la réduction des volumes charriés ont conduit à une incision généralisée de 3 mètres, l'absence d'installation d'assainissement et son corolaire, la pollution bactériologique et organique ont rendu 80 % du linéaire de rivière interdit à la baignade. Le développement de l'irrigation pour le maïs avec des puissances de pompage installées supérieures au débit d'étiage de la rivière ont engendré assècs et des conflits sévères.

Dès 1997, un SAGE a été élaboré pour surmonter les conflits et choisir, ensemble une gestion partagée de la rivière. Sur le volet gestion quantitative de la ressource en eau, la stratégie mise en place sur la zone irriguée repose sur les 4 points suivants :

- 1- Prise en compte des besoins des milieux en définissant un débit d'objectif de 2.4 m³/s à l'aval des principaux prélèvements.
- 2- Ne pas augmenter la pression de l'irrigation sur la ressource en eau en « gelant » au niveau de 1995 les superficies irriguées.
- 3- Mobiliser des ressources complémentaires sans construire de grands barrages mais en privilégiant des solutions alternatives dans une logique de substitution.
- 4- Stabiliser la demande en eau au travers de meilleures conduite de l'irrigation et du développement de cultures à forte valeur ajoutée.
- 5- Définition collective des modalités de partage de l'eau c'est à dire des conditions d'accès aux ressources et des restrictions d'usages

L'ensemble de la démarche a été mené en concertation et en partenariat avec les différents acteurs regroupés au sein de la CLE (Commission locale de l'eau).